

383264-2026 - Hange

Prantsusmaa – Graafilise kujundamise teenused – Prestations de conseil éditorial, de création graphique, de conception d'outils de communication print et web, de recherche iconographique, de réalisation d'illustrations, de prises de vue et de rédaction.

OJ S 106/2026 04/06/2026

Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teenused

1. Hankija

1.1. Hankija

Ametlik nimi: Institut national du cancer

E-posti aadress: achat-public@institutcancer.fr

Hankija õiguslik vorm: Avalik-õiguslik isik

Hankija tegevus: Tervishoid

2. Menetlus

2.1. Menetlus

Pealkiri: Prestations de conseil éditorial, de création graphique, de conception d'outils de communication print et web, de recherche iconographique, de réalisation d'illustrations, de prises de vue et de rédaction.

Kirjeldus: Prestations de conseil éditorial, de création graphique, de conception d'outils de communication print et web, de recherche iconographique, de réalisation d'illustrations, de prises de vue et de rédaction. Ce marché s'entend comme suit : • une prestation de conseil éditorial auquel l'INCa pourrait avoir recours pour la conception de rapports ou documents institutionnels, tel son rapport d'activité annuel par exemple ; • une prestation de création graphique. Pour un projet d'édition print : • la conception d'une maquette ou d'un principe graphique déclinable pour divers documents. L'exécution peut être réalisée en interne ou par le Titulaire du marché d'exécution graphique ; • la conception d'outils de communication : brochures, affichettes, annonces presse, cartes postales, etc. Pour une déclinaison digitale : • la conception d'outils de communication tels que des bannières, des carrousels, des infographies, des films d'animation, des data visualisations, des gabarits d'emailing, etc. • la recherche iconographique (dans le cadre d'une proposition de création graphique) ; • la réalisation d'illustrations médicales ou autres, d'annonces presse, de masques PowerPoint, d'infographies en veillant à la cohérence des illustrations produites ; • la rédaction de contenus tous publics ou médicaux/scientifiques ; • la réalisation de portraits artistiques, ou photos de personnes ou de lieux, de courtes vidéos, d'animations type motion design ou interactives ou encore de podcasts audio s'ils impliquent une cohérence éditoriale et/ou graphique avec un projet donné. Sont exclus du périmètre du présent marché : • les travaux de fabrication, de façonnage et d'impression (sauf cas exceptionnel, lié à une prestation exceptionnelle) ; • les opérations de stockage et de diffusion ; • les photoreportages sur événements (sauf situation exceptionnelle). La procédure se compose d'un lot unique, donnant lieu à la conclusion d'un seul marché. Le montant estimé du marché, sur la durée maximale du marché, s'élève à 1 000 000 euros hors taxes. Le détail des prestations figure dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel à Candidatures (« DAC »).

Menetluse tunnus: 139f96f1-f224-472f-bc94-99d0abee4c1b

Sisemine tunnus: 01AJCOM26

Menetluse liik: Väljakuulutamisega läbirääkimistega hankemenetlus / konkurentsipõhine läbirääkimistega hankemenetlus

Kiirendatud menetlus: ei

Menetluskorra kirjeldus: Procédure avec négociation lancée en application des articles L2124-3, R2124-3 et R2161-12 à R2161-20 du Code de la commande publique. Les principales caractéristiques de la procédure sont présentées dans le Règlement d'appel public à la concurrence (RAPC) joint au dossier de consultation. Voir en particulier l' "Article 3 - Présentation de la procédure". Conformément aux dispositions de l'article R2142-17-2°) du Code de la commande publique, le nombre maximal de candidats admis à présenter une offre est restreint à trois, soit avec les candidats classés de la première à la troisième position. A l'issue de la première étape, l'Institut adresse aux candidats sélectionnés, pour la remise de leur offre, un dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif aux offres. Le calendrier indicatif de la procédure figure à l'article 3-3 du RAPC susmentionné. L'Institut se réserve la possibilité de négocier avec tous les soumissionnaires leurs offres « initiales » et, le cas échéant « ultérieures », à l'exception des offres finales (voir notamment l'article 12-3 du Règlement). Il peut toutefois attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Si des négociations sont entreprises avec les soumissionnaires, l'Institut se réserve la possibilité de mener autant de négociations que nécessaire.

2.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 79822500 Graafilise kujundamise teenused

Täiendav liigitus (cpv): 79822500 Graafilise kujundamise teenused

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Postiaadress: A la date d'envoi en publication de l'avis, l'adresse du siège est : 52 avenue André Morizet

Linn: Boulogne-Billancourt cedex

Sihtnumber: 92513

Riik – jaotus (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Riik: Prantsusmaa

Lisateave: Livrables à fournir au siège de l'Institut national du cancer. A la date d'envoi en publication de l'avis, l'adresse du siège est : 52 avenue André Morizet, 92513 Boulogne-Billancourt cedex. Le marché à passer est un accord-cadre à bons de commande exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande et conclu avec seulement un montant d'engagement maximum. Le montant d'engagement maximum sur la durée totale (reconduction(s) incluse(s)) de l'accord-cadre s'élève à 2 000 000 euros hors taxes. Pour sélectionner les 3 candidats admis à déposer une offre, les candidatures (recevables) sont notées, puis classées. Les critères de notation des candidatures sont établis comme suit : - critère relatif aux capacités financières : 10%, - critère relatif aux capacités techniques : 10%, - critère relatif aux capacités professionnelles : 80%. Puis -> "Étape 2 de la procédure" (envoi du dossier de consultation "offres" aux 3 candidats sélectionnés, à l'issue de l'examen des candidatures). A l'issue de l'examen des candidatures, l'Institut adresse simultanément à l'ensemble des candidats sélectionnés, pour la remise des offres, un dossier de consultation dans les conditions prévues à l'article R2144-8 du Code de la commande publique. L'Institut se réserve la possibilité de négocier avec tous les soumissionnaires leurs offres « initiales » et, le cas échéant « ultérieures », à l'exception des offres finales (voir notamment l'article 12-3 du RAPC). Il peut toutefois attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Les offres finales seront analysées au regard des critères suivants : - Prix, - Qualité de l'offre technique, - Compétences et expériences des intervenants appelés à

exécuter les prestations objet du marché, - Mesures prises en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché. Les soumissionnaires peuvent être indemnisés dans les conditions détaillées à l'article 12-5 du RAPC publié. il est notamment indiqué que : Seuls les soumissionnaires dont l'offre finale n'aura pas été retenue et qui auront remis une « REPONSE » au brief « Créa print » ou ayant délivré les créations (indépendamment de l'éventuel re-travail demandé par l'INCa lors des négociations) au plus tard à la date limite de remise des offres, pourront demander le versement de l'indemnité. De même, le désistement d'un soumissionnaire au cours de l'étape 2, ne donne pas droit à indemnisation. Le montant de la prime d'indemnisation correspondra à 1 000 euros toutes taxes comprises (TTC).

2.1.3. Maksumus

Eeldatav maksumus käibemaksuta: 1 000 000,00 EUR

2.1.4. Üldine teave

Lisateave: Le dossier d'appel à candidatures (DAC) est téléchargeable sur le profil d'acheteur (site [https:// www.achatpublic.com](https://www.achatpublic.com)) : cliquez sur "vous êtes une entreprise", puis sur "répondez aux consultations", dans "Rechercher une consultation", à la rubrique "Quoi?" saisissez la référence de la procédure : 01AJCOM26, puis cliquer sur le bandeau de la procédure. Il vous sera proposé de télécharger le Dossier de consultation "Pièces de marché". Le DAC peut être téléchargé anonymement, mais l'identification est fortement conseillée pour que vous soyez avertis des modifications ou précisions apportées au DAC. Pour répondre à la procédure : le pli dématérialisé doit obligatoirement être déposé sur le profil d'acheteur www.achatpublic.com. Le candidat à la procédure doit impérativement avoir créé un compte sur le profil d'acheteur (opération gratuite). Les conditions de participation à la procédure sont précisées dans le Règlement d'appel public à la concurrence (RAPC): contenu obligatoire des candidatures (article 7-1), modalités de dépôt du pli (réponse du candidat) (article 8 du RAPC), modalités de dépôt des questions des opérateurs et date limite de dépôt des questions (article 5 du RAPC). Attention : l'attention des candidats est notamment appelée sur le fait que si le pli est volumineux l'opération de dépôt du pli peut être longue. Pour respecter les date et heure limites énoncées dans le RAPC, le candidat prendra toute précaution particulière et veillera notamment à ne pas déposer son pli au dernier moment. Le « Manuel entreprises » « Version 21.3.0 et supérieures » de l'éditeur Achatpublic.com est disponible sur le site institutionnel de l'INCa à l'adresse suivante : [https://www.cancer.fr/l-institut-national-ducancer/](https://www.cancer.fr/l-institut-national-ducancer/marches-publics) marches-publics (rubrique « Accéder aux dossiers de l'Institut publiés sur le profil d'acheteur »). Pour contacter la plateforme / profil d'acheteur achatpublic.com : téléphone : +33 (0)892 23 21 20 (0,35? / minute) ou par mail à : support@achatpublic.com. Une prime sera versée aux soumissionnaires admis à déposer une offre (dans les conditions précisées à l'article 12-5 du RAPC joint au dossier de consultation.

Õiguslik alus:

Direktiiv 2014/24/EL

2.1.6. Kõrvaldamise alused

Väljajätmise aluste allikad: Hankedokument

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0001

Pealkiri: Prestations de conseil éditorial, de création graphique, de conception d'outils de communication print et web, de recherche iconographique, de réalisation d'illustrations, de prises de vue et de rédaction.

Kirjeldus: Prestations de conseil éditorial, de création graphique, de conception d'outils de communication print et web, de recherche iconographique, de réalisation d'illustrations, de prises de vue et de rédaction. Ce marché s'entend comme suit : • une prestation de conseil éditorial auquel l'INCa pourrait avoir recours pour la conception de rapports ou documents institutionnels, tel son rapport d'activité annuel par exemple ; • une prestation de création graphique. Pour un projet d'édition print : • la conception d'une maquette ou d'un principe graphique déclinable pour divers documents. L'exécution peut être réalisée en interne ou par le Titulaire du marché d'exécution graphique ; • la conception d'outils de communication : brochures, affichettes, annonces presse, cartes postales, etc. Pour une déclinaison digitale : • la conception d'outils de communication tels que des bannières, des carrousels, des infographies, des films d'animation, des data visualisations, des gabarits d'emailing, etc. • la recherche iconographique (dans le cadre d'une proposition de création graphique) ; • la réalisation d'illustrations médicales ou autres, d'annonces presse, de masques PowerPoint, d'infographies en veillant à la cohérence des illustrations produites ; • la rédaction de contenus tous publics ou médicaux/scientifiques ; • la réalisation de portraits artistiques, ou photos de personnes ou de lieux, de courtes vidéos, d'animations type motion design ou interactives ou encore de podcasts audio s'ils impliquent une cohérence éditoriale et/ou graphique avec un projet donné. Sont exclus du périmètre du présent marché : • les travaux de fabrication, de façonnage et d'impression (sauf cas exceptionnel, lié à une prestation exceptionnelle) ; • les opérations de stockage et de diffusion ; • les photoreportages sur événements (sauf situation exceptionnelle). La procédure se compose d'un lot unique, donnant lieu à la conclusion d'un seul marché. Le montant estimé du marché, sur la durée maximale du marché, s'élève à 1 000 000 euros hors taxes. Le détail des prestations figure dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel à Candidatures (« DAC »).

Sisemine tunnus: 01AJCOM26

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 79822500 Graafilise kujundamise teenused

Täiendavad hankevõimalused:

Täiendavate hankevõimaluste kirjeldus: Le marché est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible 3 fois par tacite reconduction par période supplémentaire de 12 mois. La durée totale du marché, périodes de reconductions comprises, ne peut donc excéder 48 mois, soit 4 ans. L'acheteur peut toutefois prendre la décision de ne pas reconduire le marché. Dans ce dernier cas, la décision de non reconduction est notifiée au Titulaire au plus tard 1 mois avant la date d'expiration du marché (durée initiale ou, le cas échéant, déjà prolongée par reconduction tacite). Le Titulaire ne peut pas s'opposer à la non reconduction du marché. La décision de non reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité au profit du Titulaire. Les commandes peuvent être émises jusqu'au dernier jour de validité du marché.

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Postiaadress: A la date d'envoi en publication de l'avis, l'adresse du siège est : 52 avenue André Morizet

Linn: Boulogne-billancourt cedex

Sihtnumber: 92513

Riik – jaotus (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Riik: Prantsusmaa

Lisateave: Livrables à fournir à l'Institut national du cancer. A la date d'envoi en publication de l'avis, l'adresse du siège est : 52 avenue André Morizet, 92513 Boulogne-billancourt cedex.

5.1.3. Eeldatav kestus

Kestus: 12 Kuud

5.1.5. Maksumus

Eeldatav maksumus käibemaksuta: 1 000 000,00 EUR

Raamlepingu maksimaalne maksumus: 2 000 000,00 EUR

5.1.6. Üldine teave

Tegemist on korduva hankega

Kirjeldus: Date prévisionnelle de renouvellement (sous réserve reconductions) : 05/2030.

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

Lisateave: Le montant d'engagement maximum sur la durée totale (reconduction(s) incluse(s)) de l'accord-cadre s'élève à 2 000 000 euros hors taxes. Les conditions de participation à la procédure (contenu des candidatures, dépôt du pli) ainsi qu'un calendrier indicatif de procédure figurent dans le Règlement d'appel public à la concurrence (RAPC). Les informations relatives à l'étape 2 de la procédure (remise des offres par les candidats sélectionnés : modalités du négociations, critères d'attribution (offre) et prime au profit des soumissionnaires figurent à l'article 12 du RAPC joint au dossier de consultation. Pour sélectionner les 3 candidats admis à déposer une offre, les candidatures recevables sont notées, puis classées. Les critères de notation sont établis comme suit : - critère relatif aux capacités financières : 10%, - critère relatif aux capacités techniques : 10%, - critère relatif aux capacités professionnelles : 80%. La méthode d'analyse et de notation des candidatures est publiée à l'article 10-4 du règlement d'appel public à la concurrence joint au dossier d'appel à candidature. L'INCA prévoit une adhésion du titulaire du marché à la charte cancer et emploi. Le régime des droits de propriété intellectuelle est précisé dans le CCAP joint au dossier de consultation. Il est notamment prévu une cession à titre exclusif des résultats et une concession d'utilisation sur les connaissances antérieures. Les offres déposées en réponse à la mise en concurrence sont valables 6 mois (cf. article 8-5 du RAPC). Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : l'accord-cadre sera renouvelé en mai 2030, sous réserve de sa reconduction.

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Teade

Kriteerium: Üldine aastane käive

Valikukriteeriumi kirjeldus: Oui : Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure. Critère relatif aux capacités financières (10%) (voir article 10 du RAPC joint au dossier de consultation). Le critère relatif aux capacités financières est analysé à partir des chiffres d'affaires (CA) globaux réalisés sur les trois derniers exercices disponibles. Pour chaque candidat, la moyenne des CA globaux sur les 3 derniers exercices disponibles est calculée. Le candidat qui obtient la moyenne la plus élevée obtient la meilleure note, soit 10/10. Les autres candidats sont notés en proportion de leur écart par rapport à cette référence selon la formule suivante : Note (sur 10) du candidat N = $10 \times \text{moyenne des CA du candidat N} / \text{moyenne des CA la plus élevée}$. La note sur 10 obtenue est pondérée par le coefficient affecté au critère, soit 10% (note sur $10 \times 0,1$).

Kriteeriume kasutatakse menetluse teise etappi kutsutavate taotlejate väljavalimiseks

Kriteerium: Keskmise aastane tööjõud

Valikukriteeriumi kirjeldus: Oui : Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure. Critère relatif aux capacités techniques (10%) (voir article 10 du RAPC joint au dossier de consultation). Le critère relatif aux capacités techniques est analysé à partir des effectifs globaux moyens du candidat des 3 dernières années (2023, 2024 et 2025). Pour chaque candidat, la moyenne des effectifs moyens annuels sur les 3 dernières années est calculée. Le candidat qui obtient la moyenne la plus élevée obtient la meilleure note soit, 10/10. Les autres candidats sont notés en proportion de leur écart par rapport à cette référence selon la formule suivante : Note (sur 10) du candidat $N = 10 \times \text{moyenne des effectifs du candidat N} / \text{moyenne des effectifs la plus élevée}$. La note sur 10 obtenue est pondérée par le coefficient affecté au critère, soit 10% (note sur $10 \times 0,1$).
Kriteeriume kasutatakse menetluse teise etappi kutsutavate taotlejate väljavalimiseks

Kriteerium: Viited määratud teenustele

Valikukriteeriumi kirjeldus: Oui : Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure. Critère relatif aux capacités professionnelles (80%) (voir article 10 du RAPC joint au dossier de consultation). (le détail des informations à fournir à l'Institut, pour l'analyse des 3 références, est indiqué à l'article 7-1 "Éléments obligatoires" du RAPC publié). Le critère relatif aux capacités professionnelles est analysé à partir des 3 « références » que le candidat aura sélectionnées, pour lesquelles les services ont été fournis au cours des trois dernières années (2023, 2024 et 2025). // Ces références ne doivent pas être des prestations réalisées pour l'Institut national du cancer. // En cas de groupement, seulement 3 références au total doivent être fournies pour l'ensemble du groupement. Il ne s'agit donc, en aucun cas, de présenter 3 références par membre du groupement. Les 3 références produites sont appréciées au regard des 2 éléments d'évaluation suivants : 1. La capacité à traduire éditorialement les attentes du client, la pertinence de la création au regard des objectifs et sa cohérence avec les cibles. L'indication « supports réalisés et leur déclinaison Print et Web » sera utilisée pour l'analyse de cet item. 2. La capacité à traduire graphiquement les attentes du client (adéquation et pertinence de la création). Les indications « objet du marché à conclure par l'INCa », « description de la problématique et des objectifs du client », « description des cibles concernées par le support » et « supports réalisés et leur déclinaison Print et Web » seront utilisées pour l'analyse de cet item. Les références seront notées dans leur ensemble. Chacun des deux items d'évaluation est jugé sur 5 points en fonction de son niveau de pertinence, selon le barème figurant à l'article 10-4 du RAPC. Le maximum de points pouvant être obtenu, par candidat, est égal à 10 (2 items pour l'ensemble des références). Le candidat obtenant le plus grand nombre de points obtient la meilleure note, soit 10/10. Les autres candidats sont notés en proportion de leur écart par rapport à cette référence de notation selon la formule suivante : Note (sur 10) du candidat $N = 10 \times \text{le nombre de points obtenus par le candidat N} / \text{nombre de points le plus élevé}$. La note sur 10 « capacités professionnelles » ainsi obtenue est ensuite pondérée par le coefficient affecté au critère, soit 80% (note sur $10 \times 0,8$).

Kriteeriume kasutatakse menetluse teise etappi kutsutavate taotlejate väljavalimiseks

Teave kaheetapilise menetluse teise etapi kohta:

Menetluse teise etappi kutsutavate taotlejate miinimumarv: 3

Menetluse teise etappi kutsutavate taotlejate maksimumarv: 3

Menetlus toimub järjestikuste etappidena. Igas etapis võidakse mõni osaleja kõrvaldada Hankija jätab endale õiguse sõlmida leping esialgsete pakkumuste alusel ilma edasiste läbirääkimisteta

5.1.11. Hankedokumendid

Keeled, milles hankedokumendid on ametlikult kättesaadavad: prantsuse keel

Lisateabe taotlemise tähtaeg: 24/06/2026 17:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Hankedokumentide aadress: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_TGueWQKLyg

5.1.12. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: www.achatpublic.com

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Variandid: Ei ole lubatud

Osalemistaotluste esitamise tähtaeg: 06/07/2026 17:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Nõutav

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: ei

Kasutatakse elektroonilisi makseid: jah

5.1.15. Vahendid

Raamleping:

Raamleping ilmainikonkursita

Osalejate maksimaalne arv: 3

Teave dunaamilise hankesüsteemi kohta:

Ei kohaldata dunaamilist hankesüsteemi

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: Tribunal administratif de Cergy-pontoise (A la date d'envoi en publication du présent avis)

Teave vaidlustamise tähtaegade kohta: - Référé précontractuel (art. L.521-1 et suivants du Code de justice administrative (CJA)) : depuis le début de la procédure jusqu'à la signature du marché (date de signature non incluse). Si le juge est saisi après la conclusion du marché, la requête est irrecevable. - Référé contractuel sous conditions (art. L. 551-13 et suivants du CJA) : 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du marché au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) - Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du marché ouvert aux tiers au marché susceptibles d'être lésés dans leurs intérêts, et pouvant être exercé dans les 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (avis d'attribution). Modalités de consultation du marché public : Le marché public est consultable sur demande auprès de achat-public@institutcancer.fr dans le respect des dispositions du Code des relations entre le public et l'administration et notamment de son article L311-6.

Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta: Institut national du cancer
Hankedokumentidele internetiväliselt juurdepääsu pakuv organisatsioon: Institut national du cancer

Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta: Tribunal administratif de Cergy-pontoise (A la date d'envoi en publication du présent avis)

Organisatsioon, millele laekuvad osalemistaotlused: Institut national du cancer

Pakkumusi menetlev organisatsioon: Institut national du cancer

8. Organisatsioonid

8.1. ORG-0001

Ametlik nimi: Institut national du cancer

Registreerimisnumber: 18751277700033

Osakond: Institut national du cancer - Service Achats Marchés

Postiaadress: (à la date d'envoi en publication du présent avis) 52 AVENUE ANDRE MORIZET

Linn: Boulogne-billancourt cedex

Sihtnumber: 92513

Riik – jaotus (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Riik: Prantsusmaa

Kontaktpunkt: Service Achats Marchés

E-posti aadress: achat-public@institutcancer.fr

Telefon: 0141105000

Internetiaadress: <https://www.cancer.fr/>

Teavevahetuse lõpp-punkt (URL): https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_TGueWQKLyg

Hankija profiil: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Selle organisatsiooni rollid:

Hankija

Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta

Hankedokumentidele internetiväliselt juurdepääsu pakkuv organisatsioon

Organisatsioon, millele laekuvad osalemistaotlused

Pakkumusi menetlev organisatsioon

8.1. ORG-0002

Ametlik nimi: Tribunal administratif de Cergy-pontoise (A la date d'envoi en publication du présent avis)

Registreerimisnumber: 17950702500015

Postiaadress: 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322

Linn: Cergy-pontoise cedex

Sihtnumber: 95027

Riik – jaotus (NUTS): Val-d'Oise (FR108)

Riik: Prantsusmaa

E-posti aadress: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Telefon: 0130173400

Faks: 0130173459

Internetiaadress: <https://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

Teavevahetuse lõpp-punkt (URL): <https://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

Selle organisatsiooni rollid:

Vaidlustusorgan

Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta

Teave teate kohta

Teate tunnus/version: c7477c4f-a6d0-4243-b54f-72e337721cdd - 01

Vormi liik: Hange

Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teate alaliik: 16

Teate saatmise kuupäev: 03/06/2026 10:58:32 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel

Teate avaldamise number: 383264-2026

ELT S väljaande number: 106/2026

Avaldamise kuupäev: 04/06/2026